

Inutile de rappeler combien sont dispendieux les moyens que notre industrie met en œuvre pour éviter la fermeture de ses usines. Aussi bien est-il superflu d'énumérer les sommes considérables sacrifiées dans l'attente de jours meilleurs.

Je me résume en priant la Commission d'enquête d'accorder à la fabrication de Roubaix, de laquelle nous sommes complètement solidaires, ou plutôt aux tissés mélangés, une protection sagement ménagée, de façon à empêcher, féconder, multiplier la production.

Notre vœu le plus puissant est que tous nos établissements puissent fonctionner sans que nous soyons obligés d'envoyer à Paris, Reims et Amiens une partie des étoffes qui devraient rester aux mains des teinturiers et appareteurs de ces centres industriels.

Je remets à la Commission l'adresse de nos établissements de Reims, Paris et Amiens. M. le président M. Taton a la parole. M. TATON, délégué du tissage à la main. Messieurs, je suis spécialement délégué par l'industrie de Roubaix pour le tissage à la main.

Cette industrie a encore une grande importance, puisqu'elle représente les 2/5 du chiffre total des affaires de Roubaix, et environ les 2/3 de la production dans l'industrie du tissage. Nous comptons 106 tisseurs à la main contre 48 tisseurs à la mécanique, dont 9 travaillent à façon.

Le tissage à la main relativement peut-être moins souffert que le tissage à la mécanique, seulement les souffrances sont assez vives, et sont, pour ainsi dire, des souffrances de réaction. Je vais m'expliquer. Les tissés mélangés peuvent se classer en deux catégories différentes : l'article uni, qui est du domaine presque exclusif du tissage mécanique, et l'article nouveauté, qui appartient de préférence au tissage à la main.

Or, le tissage à la mécanique, par suite de la concurrence écrasante que lui font les Anglais, se trouve presque dépossédé de l'article uni, le seul rationnel pour sa production. Il en résulte que les établissements à la mécanique préfèrent travailler à perte plutôt que de fermer leurs ateliers, se sont portés sur la fabrication de nos articles, ce qui est désastreux pour nous; de sorte qu'en seconde main, et par réaction, comme je le disais tout à l'heure, ils nous causent un préjudice très-considérable.

J'ai été spécialement chargé de préparer les réponses au questionnaire; elles sont rédigées, je le dépose sur le bureau de la Commission sans qu'il soit nécessaire, je crois, d'en donner lecture, puisqu'il pourra en être pris connaissance. M. DE FORCADE : Vous fabriquez des tissus de fantaisie laine et coton : quelle est leur valeur ?

M. TALON. Le tissage à la main produit des articles très-variés, dont on trouvera la nomenclature dans la réponse au questionnaire que j'ai l'honneur de déposer entre vos mains. M. DE FORCADE : La concurrence anglaise agit-elle beaucoup sur les tissés mélangés ?

M. TALON. Non; elle agit sur les articles unis faits à la mécanique; alors les tisseurs se sont reportés sur la fabrication de la fantaisie, ce qui leur cause des pertes énormes, parce que l'article est très-varié, et qu'il ne se produit qu'en petites quantités. Cette fabrication jette sur le marché des marchandises pour une valeur énorme; ce qui avilit les prix. M. DE FORCADE : Quels sont les prix de votre fabrication ?

M. TALON. Nos prix varient entre 1 et 3 fr. le mètre. M. QUESNÉ : Je désirerais savoir dans quelle proportion le tissu mélangé occupe le tissage relativement au tissu de pure laine ?

M. TALON. On peut l'évaluer à la moitié. M. DE FORCADE : Ne vendez-vous pas des tissus de fantaisie en Angleterre ?

et coton, ou si elle exporte aussi des tissus de laine et soie ? M. DELFOSSÉ. Oui, Roubaix exporte un peu de tissus laine et soie. M. DE FORCADE : On comprend qu'il est difficile de savoir quelle est la quantité de tissus mélangés exportés par Lyon, Roubaix et Saint-Etienne, séparément, mais ce qui est important à considérer, c'est que les étoffes mélangées sont en faveur un peu partout, puisqu'il s'en expose plus qu'il ne s'en reçoit.

D'un autre côté, ce qui paraît ressortir des explications que nous avons entendues, c'est que l'Angleterre paraît avoir la supériorité des étoffes unies, et nous pour les tissus de fantaisie. Pour se rendre compte maintenant de cette situation, — car je trouve que c'est là un point important d'appréciation, — et de la situation de l'industrie en général, je demanderai à quelle époque vous faites remonter la faveur qui s'est attachée aux tissus de laine et coton qui viennent de Bradford ?

M. DELFOSSÉ. En 1855. M. DE FORCADE : Mais à quelle époque l'importation s'en est-elle faite en France ?

M. DELFOSSÉ. Au moment du traité de commerce seulement, puisque jusque-là il y avait eu prohibition; mais au commencement, l'importation ne fut pas très-importante. M. DE FORCADE : Je veux arriver à un point précis d'examen, pour chercher où est le mal et où serait la difficulté pour appliquer le remède. Les importations s'accroissent dans une proportion sensible, c'est incontestable, et s'il n'y avait que 21 millions d'importation en 1867, elle s'est élevée à 41 millions en 1869.

Vous venez de reconnaître vous-même que la fabrication est ancienne en Angleterre, où elle remontait en 1855. Alors pourquoi cette progression constante dans l'importation, lorsque les droits de douane sont en 1869 ce qu'ils étaient en 1867 ? pourquoi cette importation s'élevait à 41 millions en 1869 ?

Est-elle causée par l'insuffisance des droits de douane, qui peuvent favoriser l'importation des tissus anglais, ou bien la cause n'est-elle pas dans ce que la faveur s'attache aux tissus unis, et non aux tissus de fantaisie, faveur qui tient un peu moins aux différences dans le prix de revient, au bon marché dans la fabrication, qu'aux conditions mêmes de fabrication qui entre plus dans le goût de la consommation ?

Vous disiez vous-même que vous n'aviez ni les métiers ni les combinaisons employés à Bradford pour les laines unies; vous avez ajouté que vos ouvriers ne peuvent y être employés, de là une première difficulté pour vous; seconde difficulté : vous n'avez pas trouvé certaines combinaisons pour faire le fil.

De sorte qu'à Bradford, les fabricants emploient 1° du fil que vous n'avez pas, et 2° des métiers que vous n'avez pas non plus. Eh bien, n'est-ce pas là qu'est la difficulté de lutter avec l'Angleterre beaucoup plus que dans certaines conditions de protection qui vous favoriseraient de quelques centimes sur les droits d'entrée ?

Croyez-vous que si les tissus anglais se payaient 2 centime de plus par mètre, ils rencontreraient moins de cette faveur, — passagère, je l'espère, — qu'ils ont aujourd'hui ?

M. DELFOSSÉ. Mon opinion est que si nous étions protégés plus efficacement, au lieu de voir des chiffres d'importation comme ceux-ci :

en 1869 . . . 64,075,000 francs, en 1868 . . . 52,056,000 — en 1867 . . . 36,749,000 — nous constaterions d'autres chiffres, et c'est nous qui aurions fabriqué la différence qui se produirait entre eux.

Je ne dis pas que les Anglais ne vendraient pas de tissus à Paris; il y en a pour lesquels ils ont sur nous une supériorité éclatante; si le gouvernement, en établissant un droit plus élevé, trouve que nous n'avons pas su en profiter, eh bien, le Trésor en profitera, et ce sera là une compensation. Mais je ré pété que si nous avions été protégés, nous n'aurions pas une augmentation de 30 millions, en trois ans, dans le chiffre des importations; c'est là qu'est le nœud de la question, c'est dans une augmentation de droits, car enfin nous ne pouvons pas laisser envahir le marché français, ainsi qu'on le fait aujourd'hui; notre production va se réduire à 75 ou 70 millions !

M. DE FORCADE. En 1869, le chiffre de votre production était encore de 85 millions pour les tissus unis et de fantaisie. Quel chiffre représente la fantaisie dans ces 85 millions ?

M. TALON. Le deux tiers environ. M. DELFOSSÉ. Pardon! il y a fait comprendre tout ce qui se fait à la mécanique. Les quantités que nous faisons, ce sont les vrais similaires des tissus anglais, et dans les 85 millions de production totale de tissus mélangés, nous en fabriquons encore à Roubaix pour 75 millions au moins, mais cette fabrication diminuée tous les jours, et, je l'ai dit, depuis trois ans, elle a perdu 30 millions. Nous cherchons un autre genre de fabrication, car, vous le pensez bien, messieurs, on n'a pas abandonné de galeté de cœur la fabrication. La maison Delattre, cette maison, qui dispose de capitaux puissants, reconnaît que, tout en étant dans les meilleures dispositions pour travailler, on ne peut pas le faire dans les conditions actuelles. J'y suis arrivé aussi, et je viens d'avoir l'occasion d'écrire à Reims pour dire à ceux qui demandent la suppression des droits plutôt que leur augmentation, que, dans un temps prochain, ils auraient à lutter avec Roubaix, car bientôt la concurrence se fera d'une ville à l'autre, en France, et c'est là qu'est le danger.

M. DE FORCADE. Vous fabriquez donc encore pour 75 millions de francs de tissus similaires à Bradford ? Pour quelle somme en produisiez-vous, il y a cinq ans ?

M. DELFOSSÉ. Il y a cinq ans, j'ignore quel chiffre était fabriqué. M. DE FORCADE. Vous deviez en fabriquer moins de 75 millions ?

M. DELFOSSÉ. Nous avons produit pour 120 millions. M. DE FORCADE. Mais des similaires, pour quelle somme ?

M. DELFOSSÉ. Il y en avait pour 140 millions. J'ai retrouvé une statistique faite par la mairie qui nous donne des chiffres précis. M.

Descat, qui est maire de Roubaix aujourd'hui, ne l'était pas alors. Cette statistique a été faite à propos de la création, à Roubaix, d'une succursale de la Banque de France; c'est un travail sérieux à consulter.

Le chiffre de la production, pour Roubaix, s'y élève à 192 millions; aujourd'hui elle n'est plus que de 125; seulement il faut reconnaître que la matière filée, à cette époque, valait 25 à 30 p. 100 de plus que maintenant, de sorte que le chiffre de 192 millions peut être ramené à 137 millions.

M. DE FORCADE. Il faudrait, autant que possible, comparer des quantités en poids, et non en valeurs. Ainsi les chiffres du tableau dressé par le maire de Roubaix sont à peu près ceux-ci :

Les tissus s'élevaient en 1859 . . . à 4,600,000 kilogrammes, en 1866 . . . à 9,000,000 — en 1869 . . . à 13,000,000 —

de sorte qu'en résumé la quantité de fabrication, à Roubaix, a augmenté; je ne dis pas que la fabrication a augmenté pour les tissus mélangés similaires à Bradford, non; je dis seulement que Roubaix, qui est une ville active, ingénieuse, a su se retourner et faire résistance à la concurrence.

M. DELFOSSÉ. Voici notre résistance; nous avons 63 fabricants de moins qu'il y a cinq ans ! M. DE FORCADE. D'après mes renseignements, qui pourront être confirmés, je sais et j'ai entendu dire que Roubaix continuait à vendre des tissus mélangés dans nos campagnes; ainsi dans tous les chefs-lieux d'arrondissement et de canton, on vend des tissus mélangés de Roubaix. C'est surtout à Lyon et à Paris que les tissus anglais vous font concurrence; mais ce qui est certain, et ce que nous avons à rechercher, c'est que les tissus mélangés sont en faveur; l'indienne peut en souffrir, mais le tissu mélangé de Roubaix trouve encore des débouchés importants dans toute la France.

La concurrence considérable des tissus de Bradford à lieu notamment, je le répète, à Lyon et à Paris. Croyez-vous, messieurs, que ce fait soit exact ?

On l'attribue d'ailleurs, — je dois et je vais vous répéter ce qu'on m'a dit, — à cette cause : on croit qu'à Paris, Lyon et dans quelques autres villes, les grandes maisons de vente qui y sont établies, trouvent des facilités, des avantages à traiter, pour des parties importantes, avec des maisons anglaises; des conditions, qui ne sont pas connues de tout le monde, leur sont faites et les disposent à traiter avec ces maisons anglaises, tandis que Roubaix n'a plus de rapports qu'avec la province; mais vous devez avoir étendu cette clientèle des départements ?

M. DELFOSSÉ. Si la marchandise anglaise arrive à Paris et dans les grandes villes, elle se répandra partout, parce que les bas prix nivelent tous les marchés. M. DE FORCADE. Vous nous exportez encore pour 75 millions, et c'est une quantité supérieure à l'importation anglaise, qui, d'après vos calculs, s'élève à 60 millions, et d'après ceux de la douane, à 40 millions, seulement. De sorte qu'il y a une concurrence laborieuse à soutenir, sans doute, mais qui ne fait pas fléchir Roubaix.

M. DELFOSSÉ. Pardon! nous exportons pour 100 millions en 1868, en 1869 pour 85 millions, perte 15 millions en une année. Je rappelle encore que, depuis trois ans, nous avons perdu 30 millions; nos exportations diminuent toujours, et, l'année prochaine, elles n'atteindront peut-être pas 65 ou 60 millions.

Notre industrie s'en va, nous sommes obligés d'abandonner nos articles, que faire ? M. DE FORCADE. Ne pouvez-vous pas reproduire ces genres Bradford, cette étoffe légère, d'un apprêt brillant. . . ?

M. DELFOSSÉ. Nous avons tout tenté, et si nous ne les faisons pas, c'est parce que nous serions en perte. M. LE PRÉSIDENT. C'est parce que ces messieurs éprouveraient des pertes qu'ils ne font pas la fabrication des articles Bradford.

M. DE FORCADE. Non, c'est parce que ces messieurs ne peuvent pas les faire. Les tissus de Roubaix comportent bien le mélange de la laine et du coton, mais ce ne sont pas les similaires des articles anglais, parce que les Anglais ont un fil que vous n'avez pas, des métiers que vous n'avez pas, un apprêt que vous n'avez pas; de sorte que la faveur — accidentelle, je l'espère, — dont jouissent les tissus de Bradford, ne tient qu'à ces conditions particulières plutôt qu'au bon marché des articles.

M. DELFOSSÉ. Le tissu anglais est plus fin et plus brillant que le nôtre. Alors nous avons essayé d'y revenir; nous n'y avons pas encore réussi; mais j'espère que nous y arriverons avec un peu de protection. Si on nous donne cette protection, nous continuerons notre travail, tandis qu'aujourd'hui le découragement est si grand que tout le monde abandonne, et que la fabrique s'en va à la dérive.

M. JULES DELATTRE. Nous avons déjà annoncé un fait que nous avons justifié, et que nous justifierons encore de nouveau, s'il le faut, c'est qu'il n'y a entre nous et l'Angleterre qu'une différence de prix de revient, et que le jour où la protection compensera cette différence, Roubaix fera tout ce que fait l'Angleterre. Nous fournirons alors à la France, et même à d'autres peuples, tout ce que l'Angleterre lui fournit.

M. QUESNÉ. Je désirerais avoir une explication sur ce que vient de demander tout à l'heure M. de Forcade. Il a dit que le nombre de kilogrammes de tissus sortis de Roubaix il y a cinq ou six ans était. . . je ne me rappelle plus bien les chiffres.

M. DE FORCADE. En 1859, 4,586,000, et en 1866, 9 millions.

M. QUESNÉ. Je ne puis comprendre, et c'est un point que je voudrais bien éclaircir, comment le nombre de kilogrammes de tissus produits à Roubaix ayant plus que doublé, l'importance de la fabrication de Roubaix peut avoir diminué.

Il y a là, évidemment, un malentendu. Ces messieurs n'accusent qu'une différence de 25 à 30 0/0 pour la lame. Comme d'autre part, il y a eu un nombre double de kilogrammes sortis de Roubaix, je répète que je ne comprends pas que l'importance de la fabrication de Roubaix ait diminué d'une manière considérable.

M. DELFOSSÉ. Je vais vous en donner l'explication. Elle tient à un fait que j'ai déjà signalé et que je vais répéter. En 1860, quand le traité anglais a été fait, nous nous sommes réunis, et nous nous sommes demandés, si nous continuerions. Nous avons réclamé des droits plus élevés qui n'ont pas été accordés. Toutefois, en présence des promesses du gouvernement, nous nous sommes remis à l'œuvre, nous avons monté des usines considérables. Nous avons voulu travailler à l'anglaise, nous avons consommé plus de charbon, notre population s'est accrue, en un mot, nous avons produit davantage, seulement dans de mauvaises conditions. Mais quand une fois un établissement existe, il faut qu'il marche quand même, il perd moins en marchant qu'en ne marchant pas du tout. Depuis le traité, nous avons dû recourir aux machines, tandis qu'autrefois nous travaillions à la main, et quand la crise est arrivée, nous avons été obligés de démonter des ouvriers.

Nous avons donc aujourd'hui à Roubaix une concentration d'usines qui doivent marcher quand même, et c'est là ce qui explique l'augmentation de la production, l'augmentation du combustible consommé, l'accroissement de la population, etc.

M. QUESNÉ. Vous ne contestez pas les chiffres que je viens de citer ?

M. DELFOSSÉ. Non. M. de Forcade les tient, je crois, du chemin de fer; je pense qu'ils doivent être exacts. M. DE FORCADE. Il sont dans un rapport que j'ai chez moi. Je les ai cités à la tribune pendant la discussion, et ils n'ont pas été contestés.

### BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SECOURS AU 30 JUIN 1870, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales . . . . .	1,397,360,885 81
Restes échus hier, à recevoir ce jour . . . . .	324,991 13
Portefeuille de Paris, dont 84,763,920 fr. 15 provenant des succursales . . . . .	328,458,258 68
Portefeuille des succursales, effets sur place . . . . .	301,461,291 32
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales . . . . .	5,342,300 00
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales . . . . .	2,120,280 00
Avances sur effets publics français dans les succursales . . . . .	16,827,330 00
Avances sur effets publics français dans les succursales . . . . .	8,268,340 00
Avances sur actions et obligations de chemins de fer . . . . .	39,500,000 00
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales . . . . .	33,519,250 00
Avances sur obligations du Crédit foncier . . . . .	1,176,800 00
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales . . . . .	1,291,000 00
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857) . . . . .	69,000,000 00
Restes de la réserve . . . . .	12,900,750 14
Restes, fonds disponibles . . . . .	99,572,167 91
Restes immobilisés (loi du 10 juin 1857) . . . . .	100,000,000 00
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales . . . . .	8,363,191 11
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales . . . . .	1,711 35
Divers . . . . .	9,615,794 71
	<b>2,327,717,804 71</b>
PASSIF.	
Capital de la Banque de France . . . . .	188,000,000 00
Bénéfices en addition au capital (article 9, loi du 9 juin 1857) . . . . .	7,944,770 60
Reserves immobilières . . . . .	85,000,000 00
Reserve immobilière de la Banque . . . . .	1,000,000 00
Billets à ordre en circulation (Banque et succursales) . . . . .	1,447,048,100 00
Billets de la Banque de France en circulation (Banque et succursales) . . . . .	43,006,149 82
Comptes courants de Trésor, créditeurs . . . . .	175,765,467 23
Comptes courants à Paris . . . . .	383,494,480 06
Comptes courants dans les succursales . . . . .	43,699,586 00
Dividendes à payer . . . . .	19,700,978 00
Écarts et intérêts divers à Paris et dans les succursales . . . . .	524,915 76
Récompte du dernier trimestre à Paris et dans les succursales . . . . .	1,457,650 86
Divers . . . . .	7,963,394 91
	<b>2,327,717,804 71</b>

Le gouverneur de la Banque de France ROULAND.

Le Bilan hebdomadaire de la Banque donne les résultats suivants :

Augmentation.	
Circulation des billets . . . . .	73,021,000
Portefeuille . . . . .	21,482,000
Comptes courants à Paris . . . . .	4,420,000
Avances sur actions et obligations . . . . .	250,000
Diminution.	
Encaisses . . . . .	21,000,000
Comptes courants à Paris . . . . .	4,804,000
Avances sur lingots . . . . .	185,000
Avances sur effets publics . . . . .	89,000

A. GAGNE.

### Chronique locale & départementale

Par arrêté de M. le préfet du Nord, les patrons, chefs d'ateliers, contre-maitres et ouvriers exerçant l'une des professions placées dans la juridiction du conseil de prud'hommes de la circonscription et remplissant, en outre, les conditions requises pour conquérir aux prochaines élections, sont invités à se présenter à leurs mairies respectives, du 1er au 11 juillet, à l'effet de justifier de leurs droits à être inscrits sur la liste des électeurs.

MM. les maires, assistés de deux assesseurs qu'ils auront désignés, inscriront, au besoin d'office, sur la liste électorale, les patrons, chefs d'ateliers, contre-maitres et ouvriers qui satisfont notablement à toutes les conditions exigées par la loi.

En vertu d'une ordonnance de M. le premier président de la Cour impériale de Douai, les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai le lundi 1er août prochain, sous la présidence de M. Botin, conseiller à la cour impériale.

MM. Devinck et Honoré, conseillers, siègeront comme assesseurs.

Des médailles d'honneur pour actes de dévouement sont décernées aux personnes dont les noms suivent :

César Vandamme, adjudant sous-officier des sapeurs-pompiers de Roubaix. 1842-1870 : compte vingt-huit ans de services et a été blessé dans plusieurs incendies. Philippe Lapostollet, lieutenant au 91<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Haubourdin, 11 décembre 1869 : a sauvé une femme en danger de périr dans un incendie. Jean Tisseront, agent principal de la

M. Desmoutiers, conseiller général du Nord, pour le canton Pont-à-Marcq, vient d'être désigné par le sort comme juré à la session de la Haute-Cour, qui se réunira à Blois, le 18 juillet prochain, pour juger les individus accusés de complot contre la vie de l'Empereur et la sûreté de l'Etat.

Hier, vers midi, une explosion de gaz a eu lieu chez M. Devallée, rue du Courtoir. Le jeune fils de M. Devallée voulant chercher une fuite qui se trouvait en haut d'un appareil placé au milieu de la salle à manger, passa une allumette enflammée le long de la tige de cet appareil. Au même moment, une secousse terrible se produisit, les vitres volèrent en éclats, les murs se crevassèrent en divers endroits, toute la vaisselle qui se trouvait dans la salle fut mise en pièces et la porte renversée. Dans la maison d'en face, habitée par M. Deleporte-Bayart, deux carreaux ont été brisés par la commotion, et une pendule en marbre d'un très grand poids, placée sur une cheminée à glissée de 8 à 10 pouces en avant et peu s'en fallut qu'elle ne tombât.

Hier soir, des ouvriers passant le long du nouveau canal virent, non loin du cimetièrre, un homme se jeter dans le canal, à l'endroit appelé « le Gouffre ». Effrayés, ils coururent chercher un maître nageur qui habite les environs; mais celui-ci ne retira qu'un cadavre qu'on porta à l'hôpital. Le nom et l'origine du suicidé sont inconnus.

Circonsance singulière, ce malheureux s'était fait lier les mains derrière le dos.

On vient d'arrêter pour mendicité un individu nommé J. B. Dumortier, qui simulait certaines infirmités pour exciter la commisération publique.

Les membres honoraires de la Grande-Harmonie qui par oubli, ou à cause de changements d'adresse, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pour le grand Concert qui leur est offert dans les jardins de M. Constantin Descat, maire de la ville, le dimanche 3 juillet, à quatre heures, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Nous lisons dans un journal de Lille : « Nous apprenons une bonne nouvelle. M. Heddebault, distillateur à Houplin, va établir, rue de Béthune, une boucherie agricole qui lui permettra de livrer directement à la consommation les bestiaux qu'il engraisse. Il vendra la viande au-dessous du cours. La boucherie de M. Heddebault est en voie d'organisation. On assure qu'elle sera ouverte dans le courant de juillet. »

Un des employés, les plus intelligents et des plus consciencieux de l'hôtel-deville de Lille, M. Seyter, chef du bureau de l'état-civil, est mort mercredi soir, à l'âge de soixante-six ans.

M. Seyter a mené une vie des plus laborieuses. Il a été chef d'institution à Arras, et principal du collège de St-Pol. Il a fondé ensuite une maison d'éducation à Esquermes, puis a été nommé secrétaire de la mairie de Wazemmes. C'est surtout dans cette ville qu'il a rendu de grands services.

M. Seyter, dit le Propagateur, était l'alter ego de M. Mourmant, maire. Au moment de l'annexion, il a dû accepter un emploi à la mairie de Lille, il est devenu chef du bureau des travaux municipaux. Bientôt, on jugea à propos de supprimer ce service, de sorte que M. Seyter passa chef du bureau de l'état-civil.

M. Seyter était très-affable, et tous ceux qui ont eu des rapports avec lui, — et ils sont très-nombreux, — regretteront l'employé modeste et l'homme excellent.

Les chasseurs sont dans la joie. Le gibier, cette année, promet d'être très-abondant. Les couvées de perdreaux ont